

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

ABONNEMENTS :

SUISSE : 1 an Fr. 16.—, avec Bulletin officiel Fr. 23.50
 6 mois » 9.—, » 13.—
 3 » 5.—, » 7.—
 ETRANGER : 1 an Fr. 27.50 ———— Envoi par 2 numéros

Joindre 20 centimes en timbres-poste à vos changements d'adresse

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

PARAISANT LES LUNDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI

ADMINISTRATION - RÉDACTION: IMPRIMERIE GESSLER

Avenue de la Gare - SION - Téléphone 219 05 (2 15 84) - Chèques postaux Ilc 1748

Régie des annonces : Publicitas S. A.

Tél. 21236 - Ch. post. Ilc 485 - Avenue de la Gare - SION

Succursales en Suisse - Correspondants à l'étranger

ANNONCES : Canton 10 centimes, Suisse 13 centimes le millimètre

RÉCLAMES : » 24 » » 30 » » »

AVIS MORTUAIRES : 20 centimes le millimètre.

Va-t-on introduire le contrôle des prix dans la Constitution ?

Presque toutes les mesures d'économie de guerre qu'avaient dû prendre les autorités en raison des circonstances économiques et politiques dues à la conflagration mondiale ont aujourd'hui disparu. Qui songe encore, par exemple, sinon pour se féliciter de leur abrogation, au rationnement, à la culture obligatoire des champs ou au service obligatoire du travail ? Il a été, il est vrai, sensiblement atténué. Mais les prescriptions fondamentales le concernant existent toujours ; et elles permettent aux autorités de prendre du jour au lendemain de nouveaux arrêtés dans ce domaine.

Elles ne leur permettent, toutefois, que jusqu'à la fin de cette année. Car le contrôle des prix, étant fondé sur les pleins pouvoirs, doit disparaître en principe avec ces derniers le 31 décembre 1952, date à laquelle, en vertu de l'arrêté fédéral du 18 décembre 1950, tout arrêté basé sur eux doit être abrogé ou incorporé dans la législation ordinaire.

Mais, à Berne, on ne manifeste nulle envie d'abandonner, dans neuf mois, cette importante arme économique. Et c'est pourquoi les diverses organisations centrales ont reçu, au début de février, un projet d'arrêté introduisant pour cinq ans le contrôle des prix dans la Constitution. Il est inutile, ici, d'en reproduire intégralement le texte. Qu'il suffise de dire que cet arrêté donne pratiquement à la Confédération dans le domaine des prix toutes les compétences dont elle disposait jusqu'à présent en vertu des pleins pouvoirs. Ce projet a, d'après ce que l'on sait, reçu un accueil très réfrigérant dans les milieux de l'artisanat, du commerce et de l'industrie. Il faut donc s'attendre à ce qu'il soit vivement combattu sous cette forme.

Le Département de l'économie publique nourrit certainement les meilleures intentions du monde en présentant ce projet. Il a assuré les organisations centrales qu'il « ne ferait usage des pouvoirs qu'il sollicite que dans la mesure indispensable à la sauvegarde des intérêts de la communauté ». Et personne ne met en doute sa parole. Mais la question n'est pas là. Il s'agit de savoir s'il est admissible d'introduire de tels pouvoirs dans la Constitution, pouvoir qui permettraient ensuite aux autorités de prendre, sans consulter le peuple, et même pas, la plupart du temps, l'Assemblée fédérale, des mesures limitant considérablement nos libertés dans le domaine économique. Une telle disposition, si elle venait à être acceptée, permettrait en effet à une haute majorité que l'actuelle, ou à des bureaux dont on connaît la tendance naturelle à s'arroger de nouvelles compétences, de faire sur une base légale toutes les expériences de planification et de dirigisme possibles.

Les arrêtés fondamentaux pris par la Confédération pendant la guerre dans le domaine du contrôle des prix, que l'on veut maintenant constitutionnaliser, ont en effet conféré au gouvernement, des pouvoirs discrétionnaires. Pleins de dispositions élastiques, ils ont donné pratiquement aux autorités un blanc-seing intégral pour fixer des prescriptions en matière de prix. Car qui pourrait dire, par exemple, ce que signifie exactement « un bénéfice incompatible avec la situation économique, ce qui n'est pas du tout la même chose. Inscrire donc dans la Constitution des formules aussi vagues, permettant toutes les interprétations, ne contribuerait certes pas à renforcer les garanties que réclament les citoyens devant la prépondérance de l'administration.

Le premier article du projet déclare simplement, d'une manière absolument générale et sans faire nulle part, par exemple, allusion à la notion de pénurie, que les prix des

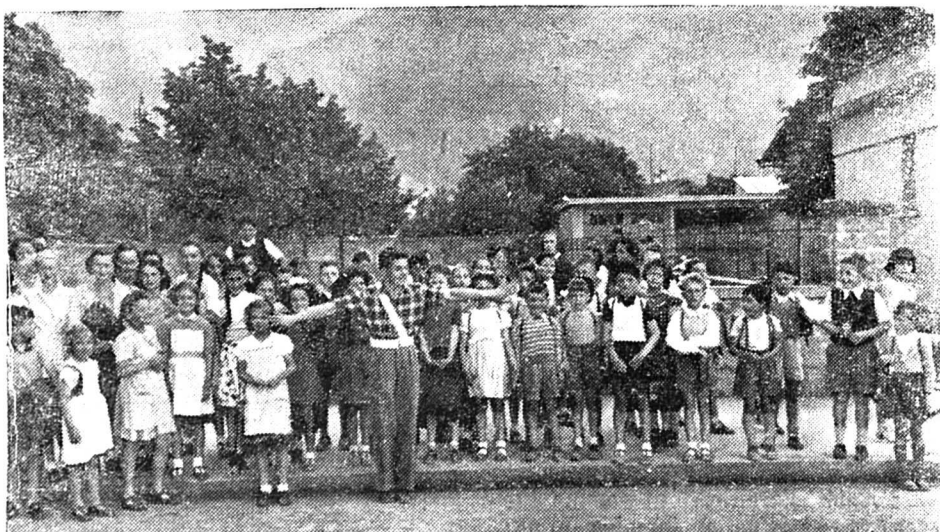
marchandises, les loyers d'immeubles et de locaux et les fermages de biens-fonds sont soumis au contrôle de la Confédération. Le second article donne, d'une manière tout aussi générale, au Conseil fédéral le pouvoir « d'édictier des dispositions en vue de maintenir le coût de la vie « convenable ». Ce serait donc aux employés du contrôle des prix à apprécier ce que l'on entend par un coût de la vie convenable. La Confédération se verrait ainsi conféré constitutionnellement les pouvoirs infiniment supérieurs à ceux qui lui attribuent les articles économiques de la Constitution. Ce même article va d'ailleurs plus loin encore en disant que le Conseil fédéral « peut prendre toute mesure pour assurer l'efficacité » de ces dispositions. Que signifie cette phrase ? On pourrait, en se basant sur elle, introduire sans consultation du peuple un nouveau rationnement, un dirigisme de la consommation des caisses de compensation, etc. Et l'on comprend la joie que ressentent nos interventionnistes de tout poil devant une telle délégation de compétences.

Ce projet part sans doute de l'idée compréhensible que l'Etat doit, en ces temps troublés, disposer de pouvoirs suffisants pour parer aux difficultés économiques qui surgiraient. Mais ne surestime-t-il pas les dangers de l'état de choses actuel et ne sous-estime-t-il pas les immenses possibilités que recèlent l'initiative individuelle et le jeu des lois de l'économie libre. Et puis, n'oublie-t-il pas que si, véritablement, le besoin s'en faisait sentir, l'on peut mettre en vigueur immédiatement un arrêté fédéral urgent, valable pendant un an avant qu'il soit nécessaire de le soumettre à la votation populaire. Car, même si la situation internationale n'est pas si brillante qu'on le désire, ce n'est pas dans la vraie tradition suisse de remettre d'avance à l'Etat et à ses fonctionnaires des pouvoirs discrétionnaires pour décider ce qui est « normal » ou ce qui ne l'est pas.

Même dans un secteur où, de l'avis d'un grand nombre de gens, il n'est pas possible de passer encore à la complète liberté à la fin de l'année, à savoir dans le secteur des loyers, un tel arrêté, conférant de semblables compétences à l'Etat central, n'est pas nécessaire. Il suffit de recourir à l'arrêté fédéral urgent et-dessus mentionné, qui permettrait au gouvernement de prendre, pendant un an encore et plus si le peuple après cette période donnait son assentiment, les mesures favorisant non pas la cristallisation des loyers des anciens immeubles à leur niveau actuel, tandis que demeureraient à une altitude élevée les loyers des immeubles neufs, mais le rapprochement à un niveau intermédiaire des loyers des premiers et des seconds. Le rétablissement progressif du jeu de la loi de l'offre et de la demande dans un marché normalement approvisionné et non le maintien de contrôles favorisant les uns au détriment des autres permettra d'y parvenir, et ceci, un arrêté fédéral peut le faire.

Mais vouloir modifier notre Constitution en la dotant d'un article aussi vague, aussi général et aussi dangereux en raison de toutes les portes qu'il ouvre à l'arbitraire de l'administration, pour cet objectif auquel l'on peut arriver, comme pour d'autres buts qui s'avéreraient nécessaires, par la voie d'arrêtés spéciaux et limités dans le temps, représente une grave erreur politique que le peuple risque fort de ne pas trouver à son goût. Aussi faut-il souhaiter que les autorités retirent leur projet pour lui substituer des propositions moins « ambitieuses », qui leur est parfaitement possible de formuler sur la base des articles actuels de la Constitution. R. H. D.

Un exemple à imiter



Les premières patrouilles scolaires en Suisse romandes ont débuté à Paudex et à Aigle, les jeunes patrouilleurs ont reçu le baurdrier blanc, insigne de leur mission.

Les votations italiennes



Les élections municipales en Italie et en Sardaigne. Le chef du gouvernement, A. de Gasperi, dépose son bulletin de vote.

Au gré de ma fantaisie...

Si nous passions la main ?

On vient d'entendre à la radio que l'Association suisse pour le suffrage féminin a envoyé une délégation au Conseil fédéral pour le prier d'introduire au plus tôt un projet législatif faisant droit aux revendications répétées des partisans de l'octroi aux femmes des droits politiques. La délégation du Conseil fédéral a répondu que l'autorité exécutive examinerait avec le plus grand sérieux cette demande.

Le même jour, j'en trouvais, dans le train, au milieu d'un wagon rempli de citoyennes italiennes qui s'en revenaient de la République voisine où elles étaient allées remplir leur devoir civique à l'occasion des élections des autorités municipales.

Il faut tenir compte de tout, notamment du fait que les droits démocratiques sont restaurés pour les hommes et établis pour les femmes depuis peu de temps en Italie. Et aussi se rappeler que les citoyens et citoyennes sont appelés aux urnes moins souvent que nous, Helvètes aux bras nouveaux et les plus vieux démocrates du monde.

Mais, ceci dit, quand bien même l'on en pourrait citer des cas, est-il fréquent que des citoyens suisses se déplacent de quelques kilomètres seulement pour rentrer au lieu de leur domicile électoral un jour où il s'agit de nommer quelque autorité ? Ne voit-on pas plutôt nos honorables concitoyens premiers-démocrates-du-monde, mettre des kilomètres entre leur domicile et le lieu où ils passeront leur dimanche sans se préoccuper davantage de ceux qui gouverneront la cité pendant quelques années ?

On en pourrait tirer des conclusions très diverses, selon l'humeur ou la tendance d'esprit de chacun. Les uns diront que ce jeu des élections est une amusette dont nous sommes lassés ; d'autres, que ce jeu ne changerait guère si l'on y ajoutait quelques partenaires ; d'autres encore que les candidats, quels qu'ils soient, se valent, étant tous bons, tous médiocres ou tous franchement mauvais... Conclusions vaines ou fausses.

Voici une conclusion que je propose pour m'attirer le sourire et la bienveillance des partisans du suffrage féminin. Puisque nous sommes si fatigués de voter, puisque nous ne prenons plus d'intérêt à ce jeu, puisque nous n'avons plus guère le sens du devoir civique... si nous passions la main ?

Jacques TRIOLET.

L'ORIGINE DES JEUX DE CARTES

« Je coupe ! Belote ! Rebelote ! Dix de der ! Cette phrase, vous l'avez sans doute distraitement entendu prononcer autour de vous par des joueurs acharnés. Elle ne doit plus offusquer les puristes puisque le mot de belote vient d'entrer officiellement dans le Dictionnaire de l'Académie française. Mais ne vous êtes-vous jamais demandé à quel-elle remontait la naissance des cartes ?

Les cartes ont été inventées par les Sarrasins à une époque très reculée. Leur apparition en Europe coïncide pratiquement avec la découverte de la gravure sur bois, vers la fin du XIV^{me} siècle. Il est vraisemblable que ce fut en France qu'elles reçurent, à cette époque, une première adaptation aux usages occidentaux. Elles furent utilisées durant la maladie de Charles VI par la bonne Odette Champdivers, pour distraire ce pauvre roi durant ses crises de mélancolie. Dès ce moment, les rois, les reines, les chevaliers ou valets étaient figurés sur les cartes pour donner l'idée d'un royaume. Le cœur désignait le clergé, le pique les militaires, le carreau les artisans, le trèfle les paysans. Au moyen de la gravure sur bois, les cartes passèrent de la France dans les autres états européens.

Les Anglais reconnaissent que l'introduction des cartes dans leur pays s'effectua par le moyen d'un jeu français imprimé à Rouen au temps de leur reine Elizabeth. Sous la révolution, les figures allégoriques furent remplacées par des emblèmes en rapport avec les idées de l'époque. Napoléon en fit dessiner d'autres, et à la fin de l'Empire, on revient à l'ancien type, qui n'a pas varié depuis cette époque. Les premières cartes furent peintes à la main. C'étaient de véritables petits tableaux à plusieurs personnages. Elles coustaient fort chères et n'étaient pas accessibles à toutes les classes de la société. Après la découverte de la gravure sur bois, leur prix diminua, et le peuple put en faire usage.

Les premières académies de jeu datent de cette époque. Tout le monde y était admis et la foule s'y ruait et courait à sa ruine. Louis XIII, impitoyable pour les joueurs, fit fermer tous ces établissements. Mais avec Mazarin, les maisons se rouvrirent. Pendant que les seigneurs perdaient leur argent, ils ne conspiraient pas contre lui...

La variété des jeux de cartes est infinie. Ce fut d'abord la « bassette » importée d'Italie ; la « bête » qui se joue entre deux et cinq joueurs et avec 32 cartes ; le « lansquenet », du nom des fantassins allemands qui vinrent en France au XV^e siècle ; le « piquet », la faveur du siècle dernier ; le « manille » ; l'« écarté » ; enfin le « whist », cher aux Anglais, d'où est sorti le bridge.

N'oublions pas, pour terminer, la « belote » et notre démocratique « jass » qui ont fait tant d'adeptes.

Un bon conseil pour finir : plus tard, si vous aimez ce jeu, qu'il soit pour vous un simple divertissement ; gardez-vous d'en devenir l'esclave. Il est d'autres passions plus nourrissantes pour l'âme et l'intelligence.

Une laitière devenue princesse redevient laitière !

Ce n'est pas toujours drôle d'être princesse !

« Ce n'est pas toujours drôle tous les jours d'être princesse... » m'a dit lors de son dernier passage sur la Rivière la jolie Princesse Radziwill. Aujourd'hui le tribunal de Mexico vient de prononcer son divorce.

Je l'ai connue deux ans plus tôt sur la Rivière. Elle n'était alors qu'une joyeuse Américaine adorant le champagne et le be-bop. Ses parents étaient propriétaires de laiteries dans le Dakota du Nord. Ils n'en étaient pas pour autant milliardaires et comme leur fille Lois avait passé sa jeunesse à dessiner des vaches et les jolis coins du pays, ils pensaient qu'elle pouvait un jour gagner sa vie grâce à son petit talent. Lois Evan Olson — c'était son nom — s'en fut à Paris suivre des cours de dessin. Elle en était là, quand, un soir de décembre 1949, elle dansait, blonde et rieuse, au Casino de Cannes. Depuis quelques temps un homme distingué, âgé certes, mais vêtu d'un élégant smoking lui demandait un tango. Lois Olson accepta. Un peu plus tard, ses amis lui apprirent qu'un Prince venait de la tenir dans ses bras. Un prince, et quel prince ! Le Prince Radziwill, prétendant au trône de Pologne. Quant on lui dit ensuite l'âge du Prince, elle faillit s'évanouir : il avait 69 ans. On lui en donnait cinquante à peine. Par curiosité, elle le dévisagea pour mieux s'en convaincre. Le Prince daigna sourire et l'invita à sa table. Et la petite laitière ne retourna pas à Bismarck, son village de 20.000 habitants du Dakota, d'où elle était partie quelques mois plus tard, le 7 avril 1950 — elle épousait à

la mairie de Neuilly le Prince Radziwill. Le couple vécut comme vivent les couples princiers dans les contes de fées... Voyage de noces à Capri, Cuba, aux îles Bahamas, en Afrique... Lune de miel. Le plus souvent ils se retrouvaient avec leurs amis dans leur splendide villa de Cannes. Mais bientôt la laitière de 23 ans regrettait la liberté : « On ne fait jamais ce qu'on veut lorsqu'on est princesse » m'a-t-elle confié. « On a pour amies des femmes qu'on déteste. On a même pas le droit d'être malade. On ne décommande pas une réception parce qu'on a 38 de fièvre... J'en avais assez des robes de soirée et de champagne. Je préfère encore courir dans les champs en pantalons de toile bleue... » Et Lois est partie à Mexico pour entamer une procédure de divorce qu'elle vient d'obtenir.

TRAVAIL ET LIBERTÉ VALENT MIEUX QU'UNE COURONNE !

Elle n'est pas la seule à être fatiguée d'un titre encombrant. La Marquise de Carlsbrooke — Iris Mountbatten — qui est la cousine du roi d'Angleterre, après son divorce a quitté la cour de Londres pour vivre « libre et heureuse » en Amérique. Elle y enseigna d'abord le piano, puis fut professeur de rumba avant de devenir mannequin pour lingerie de luxe. Quant au Prince héritier de Suède, Sigvard Bernadotte, le fils aîné de Gustave VI, il n'échangerait pour rien au monde sa boutique de tapis de la cinquante avenue à New York contre le trône de Stockholm, tandis que le Duc de Windsor préfère les joies que lui procure son nouveau métier d'écrivain et de journaliste.



GRACE aux pulvérisations de DDT, on a pu sauver du paludisme des milliers de personnes. Cet expert de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) analyse un insecticide devant des médecins turcs.

REMINSCEANCE

Quelqu'un formulait un jour des critiques et des réserves, devant Clemenceau, sur les membres composant le ministère de ce dernier.

— Ainsi X..., poursuivait la critique, je veux bien le considérer comme un très honnête homme, mais, tout de même, ça n'est pas un aigle.

— C'est possible, riposta le Tigre, mais permettez-moi de vous faire remarquer que ce ne sont pas des aigles qui ont sauvé le Capitole.

L'« ANNUAIRE DES PIRATES DE LA CÔTE DE CHINE » EXISTE-T-IL ?

Les journaux de Hong-Kong assurent qu'il existe un « Annuaire général des Pirates de la côte de Chine, avec les noms de leurs navires, leurs caractéristiques, leur vitesse, et la liste de leurs exploits.

Ce serait un mépris sino-portugais qui éditerait cet annuaire étonnant, qui ne serait tiré qu'à un très petit nombre d'exemplaires.

Mais il paraît que les noms qui y sont mentionnés sont faux et que, seuls, les initiés connaissent les appellations véritables des pirates et de leurs navires.

Quoi qu'il en soit, l'on assure que lesdits pirates seraient près de dix-sept mille !...

PATINAGE Tous les Sports AVIATION CYCLISME HOCKEY SUR GLACE ECHECS - TENNIS - BOXE - SKI - ATHLETISME - LUTTE

NATATION Sports AUTOMOBILISME FOOTBALL GYMNASTIQUE

Gymnastique

La manifestation de samedi soir. Nous avons présenté dans notre numéro de hier les favoris du championnat valaisain d'athlétisme par branches; parlons aujourd'hui de la finale des championnats de gymnastique à l'athlétisme individuels et en équipes, qui se disputent samedi soir dès 20 h. à l'ancien stand.

Sion favori en catégorie A. En catégorie A deux classements distincts seront établis. Pour le championnat par équipes, Sion est actuellement en tête avec le total de 108,20 points devant Chippis 107,25 pts et Brigue 100,10 pts.

Au classement individuel, Duc André de Sion est en tête avec 37,15 pts devant Ebner Michel et Melly René de Chippis qui tous deux totalisent 36,95 pts.

Martigny en tête en catégorie B. Pour l'attribution du challenge Gysing Martigny part grand favori, car l'équipe bas-valaisanne totalise 83,30 pts tandis que Chippis et Sion n'en totalisent respectivement que 76,90 et 71,80.

Pour le titre individuel la lutte sera excessivement serrée entre Dachet de Martigny qui marque 26,40 pts, Balet Jean-Charles de Sion qui totalise 26,20 et Gross de Chippis qui fait 26 pts.

Comme on le voit, on assistera samedi soir à des luttes passionnantes et émouvantes. Après les concours, on pourra danser avec l'excellent orchestre Roserens. Une belle soirée en perspective.

Tournoi de balle à la corbeille

Dans le cadre des manifestations sportives organisées par la S.F.G. de Sion, se disputera dimanche matin dès 9 h. à l'ancien Stand un grand tournoi de balle à la corbeille. Les équipes de Sion, Sierre, Martigny, Conthey etc. ont déjà fait parvenir leur inscription. Pour qui connaît la rivalité qui

VIOLENTES BAGARRES A PARIS

De nombreuses et violentes bagarres ont éclaté à Paris, organisées et provoquées par des manifestations communistes. Il y a eu un mort et de nombreux blessés. M. Jacques Duclos, député communiste, a été arrêté à la suite de la découverte d'une matraque et d'un revolver chargé dans sa voiture.

NON-LIEU EN FAVEUR DE VON FALKENHAUSEN

Le Tribunal de dénazification de Hesse a rendu un arrêt de non-lieu à l'encontre du général Alexandre von Falkenhausen, ancien gouverneur militaire de la Belgique et du nord de la France. Il a tenu à préciser que cet officier n'avait jamais appartenu à aucun groupe nazi.

Von Falkenhausen avait été condamné à douze ans de détention par le Tribunal militaire de Bruxelles, puis gracié et remis en liberté par le gouvernement belge.

CONFEDERATION

DE LA PROTECTION DES ARMOIRIES SUISSES. Une récente nouvelle de l'ATS nous apprend la fin d'un procès, en Hollande, qui présente un intérêt particulier par les questions de principe qu'il soulève.

Il s'agissait de savoir si l'on pouvait permettre à une maison non suisse, domiciliée à l'étranger, de faire usage, dans un but commercial et lucratif, du nom « suisse » dans la désignation de la maison et de faire figurer les armoiries héraldiques (croix blanche sur fond rouge) sur ses papeteries, ses véhicules et dans sa publicité.

Cette question d'application du droit pouvait se fonder sur des dispositions formellement négatives des droits suisses aussi bien qu'international ou hollandais; le point faible est qu'il appartient à un juge étranger de déterminer si le sentiment national suisse est touché. Le défenseur de la maison en faute en a profité et a déclaré que les Hollandais ne pouvaient pas se laisser dicter la loi par les Suisses; que ceux-ci, dans ce domaine, sont d'une susceptibilité qui dépasse les bornes; qu'il est certain que dans le cas présent le sentiment national suisse n'est pas froissé; que cela ressort du fait que l'entreprise incriminée, la « N.V. Zwitserse Wasinrichting en Verveij » à Rijswijk (Blanchisserie et teinturerie suisses), reçoit assez souvent la visite de voyageurs suisses; que la présence des armoiries suisses sur les camions et sur le papier commercial n'a pas soulevé leur critique et ne les a pas empêchés de visiter l'entreprise... On pourrait opposer d'ailleurs à ces « preuves » peu convaincantes les remarques critiques de Suisses ayant visité la Hollande.

Il est en tout cas permis de se demander si un juge hollandais peut objectivement et en toute indépendance décider si le sentiment national suisse est blessé par le message de l'emblème de la souveraineté de la Confédération helvétique et de celui du nom suisse.

Après la décision de la cour suprême, on ne peut que féliciter les juges hollandais, d'autant plus que la maison en question a utilisé tout l'arsenal des moyens de cassation et de recours à sa disposition pour faire annuler l'amende qui lui avait été infligée.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE - et vous vous sentirez plus dispos

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vous êtes malade. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé! Les laxatifs ne sont pas toujours indiqués. Une seule force n'atteint pas la cause. Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE facilitent le libre afflux de bile qui est nécessaire à vos intestins. Végétales, douces, elles font couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Fr. 2.34

Le demi-échec du Référendum contre la loi sur le tabac

La communauté d'action de l'industrie des cigares et bouts communique ce qui suit : Le référendum contre la loi sur le contingentement du tabac a abouti et quelques personnes ont proclamé que le nombre de signatures récoltées constituait un succès éclatant. Certes, près de 40.000 citoyens ont signé ce référendum; a-t-on vraiment le droit de se prévaloir d'un résultat brillant, de déclarer que la loi votée par les Chambres est impopulaire, que le référendum répondait à un besoin ?

On se trouve la vérité? Il n'est pas contestable que le comité d'action contre cette loi a eu beaucoup de peine à réunir les 30.000 signatures nécessaires. Il a même dû s'y reprendre à trois fois. Quelques semaines avant l'échéance du délai, le référendum devant être déposé le 7 mai, le comité constata que son action n'avait pas eu un grand succès se décida de faire une importante campagne d'annonces dans la presse. Comme cette entreprise ne rendait pas, les membres du comité d'action s'abouchèrent avec l'Alliance des indépendants, avec laquelle ils n'entretiennent généralement pas de relations très amicales!

Dans le canton de Zurich, où il est domicilié, le comité n'a pas été capable de rassembler plus de 17.000 signatures. Signalons enfin que de nombreuses personnes affirment avoir été surprises et déclarent qu'elles ont donné leurs signatures dans l'idée d'aider l'industrie du tabac, qui leur est sympathique. Peut-on vraiment déclarer que ce référendum répond à un besoin ?

Si c'était vraiment le cas, son résultat ne serait pas si précaire. Jetons un rapide regard en arrière. Le référendum existe depuis 1874. En 1938, 70.000 électeurs demandèrent que le Code pénal soit soumis au peuple; 100 800 signataires s'opposèrent, en 1935, à la loi sur le partage du trafic, 146 000 en 1934 à la loi sur la protection de l'ordre public. Quant au référendum contre l'abaissement des traitements des fonctionnaires, il réunit en 1933 pas moins de 325 000 électeurs. On pourrait allonger cette liste. Ce sont des résultats qui comptent;

on pouvait alors parler de mouvements populaires.

40 000 signatures ne signifient pas grand chose aujourd'hui, moins encore quand on sait qu'il y a des années déjà que des intérêts particuliers travaillent à démolir les accords en vigueur dans cette industrie. Ce régime lui permet de subsister et d'échapper à la concentration industrielle qui caractérise l'évolution de notre économie.

CANTON DU VALAIS

MORGINS — † Gustave Donnet

Les funérailles de M. Gustave Donnet, décédé à Morgins, dans de si tragiques circonstances, eurent lieu à Troistorrens où elles avaient attiré une grande affluente de parents, amis et connaissances. De nombreux membres de la classe 99, porteurs de superbes couronnes dédicacées, une riche constellation de fleurs, la grande foule des fidèles ont dû apporter à la famille si cruellement éprouvée une apaisante consolation surtout si, à cette offrande de l'amitié et de l'estime, les âmes sensibles à la miséricorde divine y ont joint le concours spirituel de leurs prières. D. A.

LE NOUVEAU MINISTRE GENERAL DES CAPUCINS

Le Chapitre Général des Frères Mineurs Capucins réuni au Collège international de S. Laurent de Brindes à Rome du 19 au 21 mai écoulé, a élu le T.R.P. Benigno da Sant'Illario, Ministre Général de l'Ordre, en remplacement du T.R.P. Clément de Milwauke (Amérique). Jusqu'à ce jour Provincial de la Province de Milan, le nouveau Ministre Général est âgé de 54 ans. Le 19 mai, le Chapitre avait procédé au renouvellement de la Curie générale.

Celle-ci se compose toujours d'un représentant de chaque pays et de chaque langue; ont timent également le nombre des religieux.

Voilà pourquoi, la nouvelle Curie générale comprend un représentant de langue allemande dont fait partie la Suisse à l'exception du Tessin: le T.R.P. Stanislas de Munich, qui est encore Procureur-Général de l'Ordre; un représentant de langue française: le T.R.P. Bonaventure de Mulhouse; un représentant de l'Espagne: le T.R.P. Pascal de Pamplone; un représentant des langues slaves: le T.R.P. Odilon de Yougoslavie; un représentant de langue anglaise: le T.R.P. Conrad d'Irlande et comme l'Italie a 5683 religieux sur 14.458 que compte l'Ordre des Capucins dans le monde, elle a droit à un second représentant: le T.R.P. Frédéric de Trente. Le Commissariat du Tessin relève du représentant italien.

Notons encore que chaque Province a l'obligation d'envoyer au chapitre général le Provincial en charge et un délégué. Ce furent pour la Province suisse le T.R.P. François Solano de Zurich et le T.R.P. Arnold de Liesberg, ancien Provincial, qui a de la parenté en ville de Sion.

Le Chapitre général n'avait plus eu lieu depuis 1938. Normalement, il aurait dû se célébrer en

A SIERRE

LE RELAIS GASTRONOMIQUE ET LA FOIRE DES VINS SONT BRILLAMMENT OUVERTS PAR « MESSIRE LE VIN »

Ce n'est pas en quelques lignes, hâtivement rédigées « sur les lieux du massacre », dirait un de mes confrères, que nous pouvons présenter le jeu scénique « Messire le vin », que nous avons vu hier soir, en première.

C'est pourquoi nous en reparlerons demain. Mais prenons le temps d'expliquer, sans entrer dans le détail de tout le rouge d'une organisation montée comme un mouvement d'horlogerie, l'ensemble du programme du «Relais gastronomique valaisan », dans lequel on fait paraître un cortège, un festival — Messire le vin —, un village valaisan, une foire aux produits du pays, du bétail et artisanale, une foire des vins, un rallye automobile et une exposition de peinture et céramique.

Vernissage de l'Exposition des artistes

Au château Villa, le ruban traditionnel pour inaugurer le « Relais gastronomique » et le vernissage de l'exposition, a été coupé par M. Maurice Troillet, conseiller d'Etat. Les invités ont pu visiter toutes les salles de ce château, que l'on restaure actuellement avec beaucoup de soin, où sont exposées quelques centaines de toiles des meilleurs peintres du Valais parmi lesquels Edmond Bille, Alfredo Cini, Albert Chavaz, Raymond Cailly, Fred Fay, Ghèrri-Moro, Joseph Gautschi, Charles Menge, J.-A. Mussler, Albert Nyfeler, C.-C. Olsommer, G. de Palzéieux, Joseph Cinter, Valentin David, Joseph Stülz, Mme Allet-Pellessier, Mme Christiane Zufferey, Mlle Germaine Luyet, Mlle Simone de Quay et, pour les mosaïques, potiches, etc., Mme Suzanne Griehing, Joseph Martin, Walter Meining et Alfred Vicky. L'aménagement de l'exposition a été réalisé par M. Roger Berelaz, architecte d'intérieur. Les travaux de tissage sont signés par Mme André Bille-Grütter.

Visages de personnalités

Au vernissage, nous avons reconnu MM. Maurice Troillet et Mareel Gard, conseillers d'Etat, Elie Zwissig, président de la ville de Sierre et président du comité d'organisation, le Dr de Werra, préfet du district de Sierre, M. Willy Amez-Droz, Dr Pierre Darbellay, M. le doyen Mayor, Dr Bojen Olsommer, ainsi que de nombreuses personnalités qui entouraient les artistes, les poètes, les auteurs de « Messire le vin », Aloys Theytaz, pour le texte, Jean Daetyler, pour la musique, Jo Baeriswyl, pour la mise en scène, André-Paul Zeller, pour les décors, les masques et les costumes. Citons encore « in globo » les membres du comité d'organisation de toutes les festivités: MM. Willy Bieri, André de Chastonay, René Bonvin, Léon Monnier, Paul Zeller, Oscar Amaeker, Walter Schechli, Max Zwissig, Bernard de Torrenté, Jean de Chastonay, brigadier Joris, Charles Rey, Evarist Mascort et Aloys Rauch. Les journaux valaisans étaient tous représentés à cette première manifesta-

tion qui a ouvert le cycle de nombreuses présentations aussi diverses que choisies comme il en a été de ce banquet auquel nous avons été convié comme avant première de la première de « Messire le vin ». C'était là un avant-propos fort bien justifié à l'enseigne du « Relais gastronomique ». M. Jean de Chastonay, président de la commission de réception, a eu d'aimables paroles envers tous ceux qui marquent de l'intérêt aux efforts des Sierrois. M. Maurice Troillet a dit l'avantage, pour notre canton, de voir s'organiser des manifestations de ce genre. M. Elie Zwissig, président du comité d'organisation n'a pas eu de peine à convaincre ses hôtes de l'immense travail qu'a demandé cette puissante réalisation. C'est l'œuvre de toute la population unanime, puisque tout a été fait à Sierre, par des Sierrois, avec un esprit de collaboration remarquable.

La ville de Sierre est complètement transformée pour les besoins de la cause. L'émulation est collective. Chacun, dans cette ville sympathique, est de la partie, a fait quelque chose de positif pour assurer le succès du Relais, de la foire des vins, du festival, etc. C'est au Casino, cependant, qu'on se rend mieux compte — pour l'instant — de la valeur de cette collaboration générale avec des artistes réels. Puis, on s'en rendra compte lors du grand cortège de dimanche 1er juin intitulé le « Verger valaisan ».

« Messire le vin »

Le jeu scénique n'a absolument rien de folklorique. Il n'est pas la répétition de quelque chose de déjà vu. Nous sommes en présence d'un spectacle presque irréel, symbolique et magique, auquel les auteurs ont donné un élan fantastique dans la stylisation poussée et extrêmement dépouillée.

Ils ont fait du vin un personnage. Et ce personnage se meut depuis sa naissance — au pressoir — en dansant sa joie de vivre. Son double, « l'Alcool » ne le quittera plus et lui donnera quelques inquiétudes exprimées par des tableaux que nous n'avons pas le temps d'analyser aujourd'hui, mais qui ne manquent pas d'effets, de beauté, de grandeur, de puissance et de grâce. La musique, les chœurs, les accompagnements de la « Géronde », la danse, les mimes, les costumes, donnent au texte d'Aloys Theytaz une expression sans défaillance.

Nous regrettons de ne pas pouvoir en écrire plus longuement aujourd'hui. Mais nous conseillons vivement et chaleureusement à tout le monde de voir « Messire le vin » qui n'a pas son pareil en son genre. C'est un spectacle nouveau, auquel nous ne sommes pas accoutumés peut-être. Raison de plus pour ne pas le manquer. Nous sommes loin des reuggaines locales et l'esprit, l'oreille, tout comme l'œil, y éprouvent une satisfaction jamais connue. f-g. g.

CINEMA LUX

DES CE SOIR A 20 h. 30

ENCORE UN BEAU FILM FRANÇAIS humain, une histoire qui peut être la vôtre, car dans leur ronde aveugle, les heures apportent à chacun la douleur ou la joie, la chance ou l'adversité.

La ronde des heures

Un film qui s'adresse à tous les publics interprété par de grands artistes

JACQUES JANSEN - LUCIEN BAROUX DENISE GREY - JEAN TISSIER - MICHELLE FRANCEY - AIMÉ CLARIOND

LE PLUS EMOUVANT DES FILMS FRANÇAIS

1944. Mais à cause de la guerre, il fut, par décision du Saint-Siège renvoyé à plus tard et vu que en 1946, il était encore difficile de réunir tous les capitulaires, Pie XII avait nommé le Ministre Général et les Définites sortant de charge. Parmi eux se trouvaient le T.R.P. Gaspard d'Oberried (Fribourg) qui va rentrer au pays.

A L'ECOLE D'ART DE SAXON

A propos du palmarès des lauréats de l'École des Beaux-Arts, il convient d'ajouter: « André Zufferey a reçu le 2me prix de 2me année de peinture; Christian Gaillard a obtenu le prix Adrien Schulz dans la classe des débutants », et de rectifier: « Mlle Simone Rieder a obtenu le premier prix de peinture de 2me année, et non celui de 1re année; Bernard Damay a obtenu le 1er prix de dessin et non de 1re année; Mlle M.-R. Putallaz a également reçu le 1er prix de dessin de 3me année.

RALLYE CANTONAL DES ECLAIREURS A MONTHÉY

Nobles Chevaliers valaisans, En cette année 1952, le Scoutisme valaisan entend fêter, comme ses voisins romands, le 40me anniversaire de l'introduction du Scoutisme en Valais. Cet honneur échoit au Groupe éclaireur monthésyan comptant 130 membres actifs et une trentaine d'anciens, noble garde de M. Pellaud, leur premier chef dès 1912, qui ont reçu pour mission de vous inviter, ainsi que vos hommes d'armes, à participer à un grand tournoi qui se donnera les 7 et 8 juin de l'an de grâce 1952, en leurs terres du Val Monthéol. Chaque chevalier et ses gens défendront l'honneur de leur blason, en se ralliant nombreux autour de la bannière de Baden Powell et viendront passer des journées d'amitié avec leurs frères d'armes du Bas-Valais.

La Troupe la plus disciplinée, la plus fraternelle, reflétant le mieux les principes scouts et aussi la plus aguerrie au combat, recevra le beau challenge, forgé par les anciens eux-mêmes, qu'elle gardera toute une année. Et à toutes les troupes qui acceptent de venir fraterniser avec tous les scouts valaisans, le grand Chevalier en Chef « Du Buis » remettra un souvenir.

Nobles Chevaliers valaisans, quittez vos demeures et accourez au plus tôt dans l'après-midi du samedi rejoindre l'emplacement du rallye. Vous ferez votre entrée par le côté Est de la ville et vous vous rendez gais et joyeux à la Place d'Armes, en passant par le pont de Napoléon; et là vous édifierez votre village aux maisons blanches et frêles, en y mettant le plus de confort possible. Le soir, un grand cortège aux flambeaux, à travers la ville, signalera votre présence au public monthésyan, toujours si sympathique pour les éclaireurs. N'ayez aucune crainte, les personnes suivront nombreuses au Vieux Stand où se dérouleront les joutes théâtrales, autour d'un bon feu, en l'honneur des anciens: noble garde de M. Pellaud Pigeon sera le grand animateur de ce « Feu de Camp ».

Au moment du repos, chaque troupe laissera un veilleur, et lorsque dans la nuit s'élevra un signe mystérieux, que tous soient alertés, car une mission importante vous sera confiée pour le lendemain. Et durant toute la journée de dimanche, placés sous le signe de l'amitié scout, toutes les troupes, voire même toutes les patrouilles, rivaliseront d'ardeur et d'adresse dans des joutes sportives et techniques tant conseillées par notre chef Baden Powell. Quant à nos Louveteaux, les sizenniers seuls s'affronteront dans une grande chasse, si bien préparée par les Cheftaines; et là aussi, il s'agira de savoir à qui reviendra l'honneur de garder le fanion, don encore des anciens.

La journée se clôturera par une distribution généreuse de prix, de souvenirs... et vers les 5 heures tout le monde-pourra s'en retourner content chez soi.

Les Eclaireurs monthésyans et les Anciens, à leurs frères scouts valaisans.

AVANT LA FETE CANTONALE DES MUSIQUES

Samedi après-midi, le comité d'organisation et la commission de presse et publicité de la fête cantonale des musiques qui aura lieu à Saxon les 7 et 8 juin, avaient organisé une conférence de presse à laquelle ont participé quelques journalistes du canton, notamment le président de l'Association de la presse valaisanne. Reçus au Casino de Saxon par M. Louis Delaloy, président du comité d'organisation et M. Charly Veuthey, président de la commission susmentionnée, les représentants de la presse invités ont entendu quelques explications sur les préparatifs de l'importante manifestation.

Celle-ci réunira à Saxon 42 sociétés avec un effectif total d'environ 2000 instrumentistes. Jamais encore une fête cantonale valaisanne n'aura réuni un tel lot de participants. On a préparé pour les recevoir une vaste cantine pouvant contenir plus de 3000 auditeurs, dans laquelle sera servi le banquet officiel du dimanche à midi et où seront exécutés les concerts de cantine habituels. La caractéristique principale de la fête de Saxon, c'est qu'elle inaugurerait le système nouveau décidé par l'assemblée des délégués de Saxon en 1951, soit l'obligation pour chaque société participante de se produire en salle fermée devant un jury sévère qui fera connaître son appréciation personnellement à chaque société, sans toutefois opérer de classement. Ce sera en somme un concours sans classement et on peut s'attendre à ce que cette nouvelle méthode favorise grandement le développement de la musique instrumentale en Valais, où on sait qu'elle jouit déjà d'un extraordinaire faveur populaire. Le côté fête proprement dit ne perdra rien puisqu'il se déroulera à la cantine selon le cérémonial accoutumé. Quant au côté artistique, il sera honoré comme il convient et cela c'est un immense progrès. On aura une idée du travail auquel se sont

attelés les organisateurs saxonais en sachant que le comité d'organisation se compose de 14 membres et que plus de 85 personnes œuvrent dans les commissions.

Après la séance du Casino, les participants à la conférence se sont rendus à Saphinhaus où, parmi les abricotiers à la récolte prometteuse, ils ont entendu M. Ch. Veuthey et M. L. Delaloye leur fournir des renseignements complémentaires, desquels il ressort que tout sera prêt à l'heure H pour que Saxon puisse recevoir dignement les musiciens du Valais romand.

Les trois membres du jury qui jugeront les sociétés du Valais romand sont MM. L. Hogstoel, directeur de la «Landwehr» de Genève; Francis Bodet, directeur de la Musique municipale de Genève, tous deux solistes de l'Orchestre de la Suisse romande, et Raphaël Radraud, professeur à Bulle. Les musiques du Haut-Valais, au nombre de sept, seront jugées par un professeur réputé de Suisse allemande qui opérera avec un des trois musiciens sus-nommés. Il y aura deux jurys en fonction.

A LA GLOIRE DU VIN

Rendez-vous aux grandes manifestations sieroises

Nous voici à la veille des importantes manifestations d'ordre artistique et gastronomique qui vont se dérouler à Sierre.

La dernière main a été mise aux diverses productions et présentations et l'on en peut augurer meilleures réussites.

«Messire le Vin», roi de ces manifestations, est plus en forme que jamais. Sa nombreuse et brillante cour aussi. Il ne faut pas oublier que, pour exalter cette royauté, auteur, musicien, décorateur, metteur en scène ont mobilisé quelque 300 exécutants. C'est donc un spectacle de tout premier plan. Il sera donné dix fois de suite et la location marche à bon train (Casino-Théâtre, de 9 à 11 et de 14 à 18 h., tél. (027) - 51460).

Quant au grand cortège «Le Verger Valaisan», il constituera une véritable révélation par ses trouvailles et la richesse des costumes. Une splendide guirlande valaisanne et sieroise.

Sur le chemin du manoir de Villa, le «Village Valaisan» accueillera les amis des souterrains enchantés, puis la «Foire des Vins», qui se tiendra au castel lui-même, offrira les spécialités les plus réputées du vignoble valaisan.

Les galeries du vénérable château attendent les amateurs de belle peinture et de céramique d'art qu'exposent les plus en vue parmi les artistes du «Vieux-Pays».

En fait-il davantage pour décider chacun à se rendre à Sierre entre le 28 mai et le 3 juin, c'est-à-dire autour de la prochaine Pentecôte?

Rappelons que le cortège déroulera ses anneaux bigarrés et hauts en couleur seulement le dimanche de Pentecôte lui-même, dès 14 h. 30. Il sera suivi d'un spectacle allégorique en plein air avec musique, chœurs, danses, chansons, sur la Place des Ecoles.

Mentionnons aussi pour mémoire, à l'intention des éleveurs, qu'une foire-concours au bétail bovin se tiendra le lundi 2 juin et qu'elle est dotée de prix intéressants. Ce même jour, la Foire Valaisanne, avec ses expositions de marchandises, dé-

monstrations, dégustations et attractions diverses, donnera au bourg de Sierre une animation inaccoutumée.

A l'Union Valaisanne des Arts et Métiers

L'Union Valaisanne des Arts et Métiers a tenu sous la présidence de M. H. Amaecker de St-Maurice, son assemblée générale à Viège.

Cette assemblée était honorée de la présence de M. le conseiller d'Etat Anthamatten et de M. Nussbaum, représentant la Municipalité de Viège.

Après que le procès-verbal de la dernière assemblée, les comptes et le budget furent approuvés; on entendit un très intéressant exposé de M. Amaecker.

Nou seulement il retraça le travail effectué durant l'année dernière et les nombreuses interventions de l'Association, mais il fit un tour d'horizon parlant de la situation générale, des occasions de travail, de la formation professionnelle, etc. Cet exposé fut vivement apprécié.

L'assemblée devait, cette année, réélire son comité. Après avoir acclamé M. Amaecker comme président, le comité a été constitué comme suit:

H. Tscherrig, Brigue, vice-président, puis comme membres: MM. E. Andenmatten, Viège, Erasme Voat, Sierre, Albert Antonioli, Sion, A. Wyder, Martigny, qui représente également l'Association des menuisiers, Pierre Colombara, Monthey, pour l'Association des peintres; et Camille Martin pour la section locale, Arthur Andréoli, Sion, pour les serruriers, Robert Faust pour les électriciens, Delavy, Vouvry pour les coiffeurs.

Le secrétariat est assumé par Th. Montanéro. La réunion de l'année prochaine aura lieu à Monthey.

La partie administrative terminée, on entendit une excellente allocution de M. le Conseiller d'Etat Anthamatten qui, après avoir apporté le salut du Gouvernement et félicité l'Association pour le travail utile qu'elle accomplit, parla des travaux prévus et des moyens indispensables pour les exécuter. C'est pourquoi il recommanda de voter la nouvelle loi fiscale.

On entendit ensuite M. Nussbaum au nom de la Municipalité. Puis ce fut le banquet suivi d'une excursion à Zeneggen qui, le beau temps aidant, laissera le meilleur souvenir aux participants.

CHRONIQUE AGRICOLE

LA LOQUE EUROPEENNE

Cette grave infection de nos ruchers cause, dans certaines régions de notre pays, des dégâts considérables. Aussi, au début d'une nouvelle année apicole, nous jugeons utile de donner à nos collègues apiculteurs, quelques renseignements qui pourraient les aider à lutter contre ce terrible fléau.

La loque européenne est une maladie du couvain causée par des microbes d'espèces différentes. D'après le Dr. Gubler de la Station fédérale du Liebfeld, le principal est le Bacille Pluton qui donne naissance à l'infection. Ses congénères, le B. Alvei, le B. Euridycce, etc. ne sont que des agents secondaires qui se jettent à la curée lorsque les larves sont déjà gravement atteintes. Parfois le bacille vit à l'état latent dans des colonies et ne se développe que sous certaines conditions. Pour que le bacille devienne pathogène, il faut une cause, comme l'anémie, la consanguinité, le pollen insuffisant ou déficient. Mais, bien souvent, c'est l'apiculteur lui-même qui procure le milieu favorable à son développement. Les visites impestives, la division des colonies, l'essaimage artificiel mal compris, sont autant de causes qui peuvent provoquer l'éclatement de la maladie, surtout si ces facteurs sont conjugués.

Les symptômes de la loque bénigne sont très caractéristiques. La larve périt généralement avant l'operculation, ce qui a la différence de la loque américaine. Elle perd sa belle couleur nacré, devient nébuleuse, contorsionnée et les cadavres ne s'attachent pas au fond de la cellule comme dans le cas de la loque maligne.

Contrairement à ce qui se dit dans certains milieux, nous affirmons que la loque européenne est contagieuse, même très contagieuse. On raconte que les services de Liebfeld ont tenté de contaminer une ruche saine, en y introduisant un cadre de couvain fortement malade et que la colonie n'a pas été contaminée. Ceci est exact. Mais, ce qu'il faudrait dire aussi, c'est que ces mêmes services continuent leurs recherches et que depuis deux ou trois ans, ils ont pu se convaincre de la contagiosité du mal.

En effet, le Liebfeld procède chaque année à des expériences nombreuses et variées. Ainsi, on a tenté maintes fois d'inoculer la loque bénigne en donnant à des colonies saines du sirop fortement additionné d'une bouillie de larves malades. Toujours résultat négatif. Pas moyen de rendre les colonies malades. Mais le jour où le Dr Gubler eut l'idée de marquer les larves soumises à l'expérience afin de rendre le contrôle plus serré, il dut constater que le couvain pulvérisé était atteint de la loque, tandis que les larves saines restaient dans leurs cellules. Ceci nous prouve que les abeilles d'une ruche forte et active se défendent elles-mêmes et que la Providence leur a donné un flair plus subtil que la perspicacité de l'œil le mieux exercé.

Cette maladie atteint parfois une seule colonie dans un rucher, quelquefois, l'ensemble. Elle peut

être bénigne ou virulente, localisée ou générale. Elle est parfois déconcertante. Ce qui est certain, c'est qu'elle fait, dans notre canton beaucoup plus de ravages que la loque américaine. La cause est le fait que nous ne disposons pas des mêmes moyens de lutte que pour la loque maligne.

Et ici, nous posons franchement la question à nos dirigeants. Pourquoi, en fait d'assurance, ne pas assumer les deux loques? Comment faut-il traiter la loque européenne?

Il y a d'abord des considérations d'ordre général que tant de confrenciers ont développées dans nos réunions. Mise en hivernage et nourrissage exécutés de bonne heure l'automne. Ne pas trop affaiblir les colonies par des divisions insensées, propreté, désinfection. Mais surtout ne pas ouvrir les ruches trop tôt au printemps et exposer le couvain aux courants froids.

Si la maladie est déclarée, et si l'on agit d'un cas isolé, il y a lieu de recourir à la méthode classique de la réduction à l'état d'essaim. Brosser toute les abeilles dans des ruches propres; garnir de feuilles gaufrées, qu'on aura mises à la place de la ruche malade, changer la reine si possible, mais surtout détruire les cadres infectés. Ce traitement nous a toujours réussi. L'emploi de produits désinfectants, de l'eau de Javel, du marc du café, n'est pas probant, mais, dans les cas bénins, il diminue l'infection en forçant les abeilles à éliminer les cadavres qui traînent dans la ruche.

Dans les cas graves, il n'existe qu'un remède, celui préconisé dans le Journal Suisse d'Apiculture No 4, par Guy Oreiller: le feu.

Le Bacille Pluton est pour l'abeille ce que le bacille de Koch est pour l'homme. On ne connaît ni pour l'un ni pour l'autre de remède curatif. Et cependant, avec la thérapeutique actuelle, on arrive à vaincre la tuberculose même dans des cas très avancés. L'organisme de l'abeille se défend naturellement comme celui de l'homme. Nous avons le devoir de l'aider. Et si les apiculteurs veulent s'y prêter consciencieusement, nous avons l'espoir d'assainir les ruchers et les régions qui souffrent terriblement de ce mal.

Les Inspecteurs du 5^{me} arrondissement
A. Moulin C. Bertuchoz

CHRONIQUE SEDUNOISE

INTERDICTION DES PELERINAGES A HEROLDSBACH

Le 18 juillet 1951, le Saint-Office, qui a la haute surveillance de toutes les questions de foi et de mœurs, s'est occupé des prétendues apparitions qu'aurait eues quelques enfants d'Heroldsbach, en Allemagne, et a porté la sentence suivante: «Il est établi que les apparitions ne sont pas surnaturelles», en même temps qu'il interdisait tout pèlerinage et tout culte y relatifs.

Comme ces ordonnances n'ont pas été par-tout suivies, le Saint-Office a chargé les Ordinaires des diocèses de les faire observer.

Nous demandons donc aux fidèles de s'en

tenir strictement aux prescriptions du Saint-Office.

Si peut-être des âmes se sont laissées prendre à ces erreurs, nous leur demandons d'y renoncer pour ne pas encourir, par leur désobéissance, les censures de l'Eglise.

L'Ordinaire du diocèse de Sion

LE MOUVEMENT MILITAIRE

A Sion, l'école de recrues artillerie 2 sera licenciée samedi.

Sur leur place de stationnement les officiers, sous-officiers et soldats des bat. landw. 204 et fus. mont. 1 seront licenciés samedi également.

Par contre, à Martigny, vendredi, les cadres du bat. 12, entreront en service. Lundi les hommes seront appelés pour le cours de répétition. Le bat. 12 est commandé par le major Rodolphe Tissières, préfet à Martigny. Sa troupe se dirigera aussitôt en direction de Wallenstadt où aura lieu un cours spécial.

La reddition des drapeaux aura lieu, pour le Bat. fus. mont. 1, aujourd'hui à 18 h., à Saxon et pour le bat. 204, samedi, à 9 h. 15, sur le terrain des Sports, à Granges.



**Commune de Sion
Avis officiels**

PROMENADE SCOLAIRE

La promenade des écoles de la ville aura lieu le mercredi 4 juin. Départ du train à 5 h. 45, retour à 20 h. 30. Buts: laes Bleu et d'Oeschinen (Kandersteg) et le Niesen. Renseignements et inscriptions auprès des directions des écoles jusqu'au 3 juin à 14 h.
L'Administration

A L'ÉCOUTE DE SOTTENS

Vendredi 24 mai

7.00 La leçon de gymnastique; 11.00 Emission commune; 12.55 La photo qui chante; 13.45 La femme chez elle; 16.30 Emission commune; 17.30 La rencontre des isolés; 18.00 Pour la jeunesse: L'aventure humaine; 18.45 Reflets d'ici et d'ailleurs; 19.35 L'Heure variée; 20.25 La pièce inédite du vendredi: Sucre, poivre et sel; 21.15 Aspects du génie de Mozart; 22.05 Les souvenirs d'un juge de paix; 22.35 La chronique de institutions internationales; 22.45 Musique légère et derniers propos.

Toujours moins cher!

Sandales



8.90

en box brun, semelle de cuir ou de crêpe. Dans la série 19/26. Se fait également en box rouge et en box blanc.

19/21 8.90 22/26 10.50
27/29 12.90 30/35 14.90
36/42 18.50 43/46 19.90

CHAUSSURES

LUGON-FAVRE
SION

SION — Rue de Conthey
SIERRE: Grande Avenue
MARTIGNY: Place Centrale
BRIGUE: Furkastrasse

On cherche d'occasion mais en bon état

LITS

complets à une et deux places et buffet de cuisine.

S'adresser au bureau du journal sous chiffre 5286.

Cable

à vendre en fil d'acier en très bon état, diamètre 39-40 mm., long. 505 m. Prix avantageux.

Ecrire sous chiffre P.Z. 80597 L à Publicitas, Lausanne.

GUERRE AUX MITES

Naphtaline boules et poudre. Trix liquide et poudre. Chlorocamphe, Paradichlorbenzol. Feuilles Mitol, etc., etc.

Sacs CORAX



La bonne confection

A vendre une

VIGNE

de 300 toises 3/4 pinot et 1/4 fendant et Rhin. Le tout est d'un tablard 110 x 110 m2, à port de route.

S'adresser par écrit à Publicitas, Sion, sous chiffre P 7117 S.

Jeune homme, au courant de tous travaux de bureau et magasin cherche place comme

aide-comptable
ou
magasinier

Références à disposition. Libre tout de suite ou à convenir.

Offres sous chiffre P 7118 S à Publicitas, Sion.

Ancienne maison suisse connue cherche pour canton du Valais

un représentant

pour la vente et la location d'extincteurs et de matériel contre l'incendie.

Conditions d'engagement à voir.

Offres manuscrites complètes avec références sous chiffre J 5107 X à Publicitas, Sion.

A vendre à l'entrée ouest de la ville, en bordure de la route cantonale

Terrain à bâtir

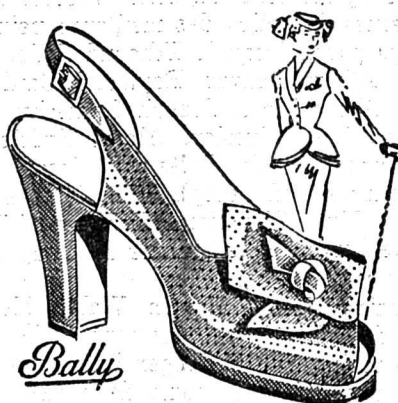
en bloc ou par parcelles, conviendrait pour bâtiment locatifs avec magasins ou bureaux.

S'adresser par écrit sous chiffre P 7115 S à Publicitas, Sion.

Cantine de fête

à remettre tout de suite.

Etude Chanson & Fils, Sq. St-François, Beau-Séjour, Lausanne.



Bally

DERNIER CRI

Distingué et élégant — un sling Bally qui habille particulièrement bien. Perforé et non doublé, donc très léger. En cuir beige, rouge, blanc.

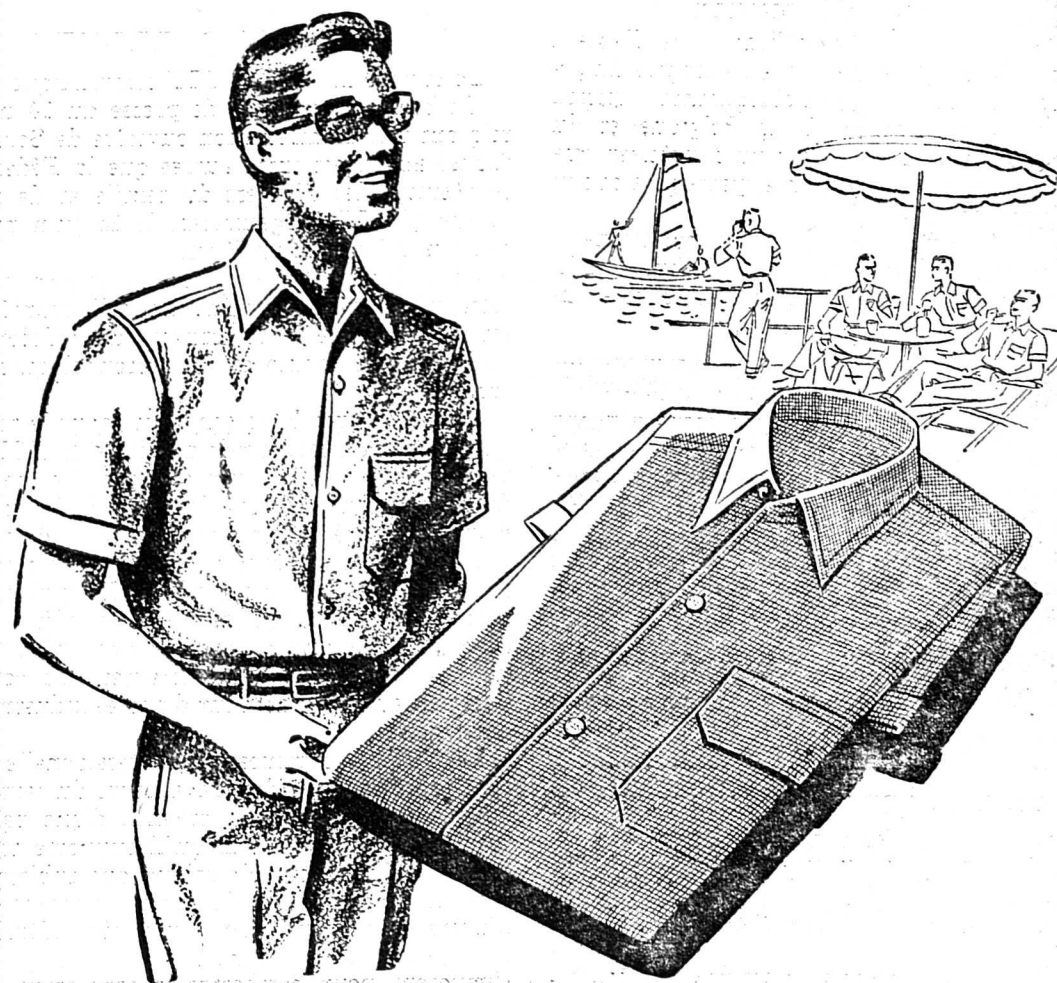
Fr. 49.80

Chaussures
Tichelli
Sion

à vendre, en parfait état, peinture neuve, roulé 25.000 km., moteur franchement révisé. Prix très intéressant.

Renault 4 C.V.
Tel. au No 21905.

L'HOMME DE GOUT sait choisir



CHEMISE POLO en genre lin, sanforisé, avec col nouvelle façon moderne, 1 poche, façon ouverte. En blanc, rouille, jaune, royal

15.80

CHEMISE POLO pour Messieurs, en panama blanc, pur coton rétréci, col monté

11.80

RAVISSANTE CHEMISE POLO pour Messieurs, en tissu écossais, grands carreaux, rétréci, avec col Robespierre, en coloris mode

13.90

Dernière Nouveauté:

Chemise NYLON, longues manches, col souple, en blanc, coupe parfaite.

29.50

(N'a pas besoin d'être repassée)

à la
PORTE NEUVE

Tel. 229 51

SION

S.A.

ENVOIS PARTOUT

MAGASIN DUC

Rue du Rhône
PENTECÔTE
poulets frais

1.300 et 1.700 gr.
Poulets Danois 700 gr.
Poules à bouillir

MATERNITÉ

de la Pouponnière Valaisanne, à Sion

Tél. 2 15 66

Chambres à 1, 2 et 4 lits. — Ouverte à tous les médecins; à toutes les sages-femmes. — Excellents soins, atmosphère familiale

Faire-part NAISSANCE - MARIAGE - DEUIL
IMPRIMERIE GESSLER - SION

Je cherche
jeune fille

de 15-16 ans, propre et travailleuse pour aider au ménage et s'occuper d'enfants; 3 mois à la montagne, ensuite à Martigny. Faire offres sous chiffre P 7064 S à Publicitas, Sion.

On demande à louer une
VACHE

laitière pour l'été.

S'adr. à Publicitas, Sion, sous chiffre P 7116 S.

ABONNEZ-VOUS

A LA FEUILLE
D'AVIS DU VALAIS

Marcel Doret, dernier du „car:é des as“ a fait ses débuts dans la réaction

Interview exclusive du célèbre aviateur après sa récente « disparition » au cours d'un vol Toulouse-Paris.

— Ma « disparition », ne m'en parlez pas. J'en suis très gêné. Seules les conditions atmosphériques en sont la cause. J'ai dû changer le cap en cours de route.

Est-il nécessaire de présenter au public le grand aviateur qu'est Marcel Doret ? Son nom seul sur une affiche de meeting suffit à attirer les spectateurs et depuis des années qu'on le voit cabrioler dans le ciel, on ne se lasse pas des arabesques élégantes et gracieuses qu'il exécute avec une maîtrise incomparable sur son Dewoitine.

— Je viens de me laisser dire que vous avez fait vos débuts dans la réaction. Quelles sont vos impressions ?

— Pour mes débuts, j'ai été gâté ; présenter cette petite merveille qu'est le Fouga-Cyclope, c'était une aubaine !...

Récemment, Marcel Doret a été chargé par la Direction Technique du Ministère de l'Air de présenter aux autorités civiles et militaires, le Fouga-Cyclope, le premier en date des avions légers à réaction, une magnifique réalisation française.

— Je n'avais jamais volé sur un avion à réaction, me dit Doret. J'ai été surpris et enchanté de la souplesse, de la maniabilité de cet appareil. Encore n'avais-je pas la version à « coefficient aérodynamique ». J'ai dû limiter mes évolutions sans avoir la possibilité de faire une présentation dans le style qui est le

mien depuis 30 ans... Qu'est-ce que je dis ? 34 ans ! Tout de même, je garde ma forme pour un vieux !

Je ris en regardant Marcel Doret, inchangé, le teint frais et sans rides, sous le hâle, les cheveux drus à peine mêlés de quelques fils d'argent, les dents éblouissantes, de vraies dents de jeune loup qui illuminent le sourire, la carrure solide, donnant une impression de force tranquille.

— Quand on m'a vu à côté de ce petit bijou d'appareil, reprend Doret, on s'est demandé comment j'allais entrer dedans avec mon « gabarit ». Mais je me suis trouvé très à l'aise dans la cabine. C'est un appareil plein de surprises agréables. Du coup, j'ai été conquis à la réaction...

— Et vos projets, Marcel Doret. Viendrez-vous en Suisse ?

— Je vais comme chaque année participer aux fêtes aériennes. Il est fort possible que je participe à des meetings en Suisse, notamment à Genève et à Lausanne. Ce sera avec plaisir car je ne vous cacherais pas que j'ai un faible pour le Léman. On me verra voler avec mon vieux Dewoitine. Il porte allégrement ses vingt-cinq ans. Je viens de le faire rentroter, on le met au point... en attendant que l'on me confie un Fouga-Cyclope d'aérobatie !...

Cette année, et souhaitons-le beaucoup d'autres années encore dans l'avenir, le public des meetings fêtera un nez admiratif au passage du bel avion peint en rouge et blanc, aux couleurs de Doret, seul survivant de ce quatuor éblouissant : Cavalli, Paulhan, Massotte, Doret, qu'on appelait « Carré des As »...

— Ils ont tous disparu, soupire Doret, et j'avais tiré l'as de pique. Depuis, j'ai perdu toute superstition... !

L. Augeron.



AFIN D'AIDER les habitants des régions surpeuplées à améliorer la production agricole de leurs pays, de nombreux experts se rendent sur

place pour enseigner de nouvelles méthodes de culture. Ci-dessus, l'on voit un spécialiste rendant visite à de jeunes agriculteurs de Bombay

VARIÉTÉS

UNE FIN GLORIEUSE

Lancé il y a cent cinquante ans à Rochefort, le « Duguay-Trouin » (1880 tonnes, 74 canons, 640 hommes d'équipage) avait pris part à la bataille navale de Trafalgar. Les Anglais l'avaient capturé trois semaines plus tard, et en avaient fait, en 1855, un navire-école, sous le nom de « l'Implacable ».

Le 2 décembre 1949, ce vieux navire de bois a été coulé en grande pompe au large de Portsmouth. Salué par les pavillons et les équipages de trois vaisseaux de guerre, l'« Implacable » devait être pulvérisé par quatre charges d'explosifs. Mais le bâtiment, quoique éventré, continua à flotter... Des remorqueurs durent l'éperonner, et pendant près de deux heures passer et repasser à travers ses débris pour que l'ancien « Duguay-Trouin » consente à disparaître.

Il n'avait d'ailleurs pas dit son dernier mot. Quelque temps après, des épaves étaient retrouvées sur la côte française, près de Calais. Grâce à des chevilles de bronze caractéristiques, on reconnut dans ces débris les restes du vieux navire, que les courants avaient ramenés vers sa terre natale. Ainsi, après un long exil, le « Duguay-Trouin » était-il enfin revenu dans les eaux françaises. Touchant symbole de fidélité...

LE SOUVENIR DE MADELEINE DE SCUDÉRY

Une des gloires de la société précieuse du XVIII^e siècle fut Madeleine de Scudéry, auteur de célèbres romans fleuves : « Le Grand Cyrus et Clélie ». Boileau disait d'elle qu'elle tenait « boutique de verbiage » :

C'est un auteur, expliquait-il, qui ne sait ce que c'est que de finir. Ses héros n'entrent jamais dans un appartement que tous les meubles n'en soient inventoriés. Il y a plus de procès-verbaux de sergents dans ses livres que dans le Palais tout entier.

Le piquant, c'est que Mlle de Scudéry était la première à critiquer ses consœurs et leur excessive préciosité. Elle disait :

— La plupart des femmes parlent bien et elles écrivent mal. Elles écrivent mal parce qu'elles veulent écrire trop bien.

Pour votre nouvelle toilette d'été

riche assortiment chez

Marie-Claire

Sœurs Griching

Av. de la Gare

SION

Tél. 2 21 66

Contre l'oïdium comme adjonction aux bouillies cupriques

Ultrasoufre Geigy

à 0,2%

Suspensibilité parfaite, finesse inégalée, répartition homogène.

J. R. Geigy S. A., Bâle

Course en autocar

Dimanche 1er juin

Sion — Simplon — Domodossola — Stresa Visite des Iles Borromée — Retour dès Palanza. Prix Fr. 18.—, frais de douane compris. Départ 5 heures. place de la Planta.

S'inscrire chez Gérard Beney, Ayent. (tél. 2 28 49) jusqu'au vendredi 30 mai à 20 heures.

Grand choix de courroies pour sonnettes en cuir spécial, aussi que

SONNETTES MORIER

de tout calibre et de toutes tonalités

Vallotton & C^{ie} cuirs, Sion
Rue du Rhône — Tél. 2 11 06

V.W. luxe modèle 1951

roulé 18.000 km. Superbe occasion. Sous garantie fr. 5.500.— Offres sous chiffre PA 80575 L. à Publicitas Lausanne.

E. Bovier SION

Pour une belle coiffure une seule adresse :

CHEZ CARLO

C. Balzacchi, coiffeur
Rue de Lausanne — Sion Les Cytises Tél. 2 22 21

MAYENS DE SION à louer, mois de juin, joli

CHALET

centre station, comprenant cuisine Butagaz, 2 chambres, 3 lits, véranda. Prix fr. 100.— S'adresser au bureau du journal sous chiffre 5285.

Leçons

durant les VACANCES Latin, grec, allemand, mathématiques, etc. S'adresser à M. l'abbé Marclay. Sous-le-Scex, tél. 2 26 29.

CHALET

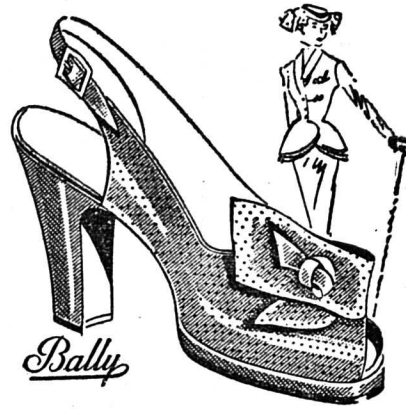
à louer, 3 chambres et cuisine, eau, lumière, pour la saison d'été.

S'adresser à Henri Brutin de Théodule, Nax.

A louer pour le 1er juin belle

Chambre

dans très joli quartier de la ville. S'adresser à Mme Léopold de Sépibus, Epicerie Grd-Pont.



DERNIER CRI

Distingué et élégant — un sling Bally qui particulièrement bien. Perforé et non doublé, donc très léger. En cuir beige, rouge, blanc.

Fr. 49.80

Chaussures

Tichelli SA

Sion

Relais gastronomique valaisan 28 Mai - 2 Juin SIERRE

28 mai à 6 juin : Festival « Messire le Vin » à 20 h. 30 au Casino Théâtre (300 exécutants) Location: Dès le 20 mai de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. Tél. (027) 5 14 60

Foire des Vins

1er juin, Pentecôte à 14 h. 30 Cortège : « Le Verger Valaisan » Plus de 1000 participants
2 juin : Foire valaisanne.

De notre catalogue

ROBE EVERGLAZE de plein été, pour dames, travaillée dans un coton glacé. Impressions gaies sur fond uni

39.80

TABLIER-BOLÉRO pour dames, en plissaline ou cretonne imprimée. Façon soignée avec 2 poches et ceinture à nouer. Taille 40-48

14.90

ROBE-BOLÉRO pour enfant, garnie croquet couleur. Corsage avec lastex. Se fait dans une jolie plissaline imprimée sujets enfantins sur fond blanc.

Gr. 40 45

11.50 11.90

50 55

12.50 12.90

JUPE SPORT, impressions rustiques, en pur coton

11.50



FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS 1

PIERRE DE COULEVAIN

Eve victorieuse

Il n'est guère de femme du monde, en Amérique, qui n'ait un dada artistique ou une spécialité d'élégance. Les unes recherchent les bronzes, les ivoires; les autres, les tapisseries, les étoffes anciennes. Celle-ci est renommée pour son service de table ou pour son argenterie, celle-là pour ses bijoux ou ses dentelles. Presque toutes sont des collectionneuses passionnées, qui, sans remords, viennent dépouiller le Vieux Montmartre de ses reliques. Le Nouveau, grâce à elles, voit son trésor d'art s'accroître avec une rapidité prodigieuse, et le vil dollar se transforme en objets rares et précieux.

Hélène Ronald, la femme d'un des futurs grands hommes des Etats-Unis, était considérée comme une autorité en matière de décoration et d'arrangements intérieurs. Elle se flattait elle-même de pouvoir, au besoin, refaire une fortune en mettant son goût au service des nouveaux riches.

Sa maison de New-York était située dans cette partie de la Cinquième avenue où sont les résidences des plus notables millionnaires. Elle donnait sur le Parc Central et avait la vue de ses pelouses veloutées, de ses arbres superbes. A côté des palais Gould et

Vanderbilt, elle paraissait petite et assez modeste, mais elle n'en était pas moins une merveille de goût et de confort. Hélène y travaillait sans cesse, la retouchant comme une œuvre d'art, enlevant ici un meuble, là une table ou un bibelot. Et elle la montrait avec orgueil, de la cuisine au grenier. La pièce dont elle tirait surtout vanité était son cabinet de toilette. Elle avait mis tout son génie féminin dans ce décor intime. D'aucuns l'eussent voulu plus sobre et plus simple; un artiste pourtant l'eût trouvée délicieuse. Les murs, entre les hautes glaces, étaient tendus de brocart gris bleu à reflets irisés, et le parquet recouvert d'un de ces tapis Morris qui sèment comme des fleurs vivantes sous les pieds. Sur les panneaux des meubles, d'un bois blanc, poli et chaud comme l'ivoire, étaient incrustés des salamandres, des oiseaux exotiques, des papillons diaprés, dont les couleurs s'harmonisaient avec les soies jaunes, bleues, roses, des sièges, des coussins et des rideaux. Sur ce fond, d'une tonalité très douce, se détachaient des aquarelles de maîtres, la garniture de vieux Dresde qui ornait la cheminée, des baguets, des coupes anciennes, des vases de formes curieuses, enfin la large table, surmontée d'un miroir, où les ustensiles de toilette en or, en argent, en écaille blonde, parsemaient avec ordre un merveilleux dessus en vieux point de Venise.

Un Européen, transporté subitement au seuil de ce sanctuaire, n'eût pas manqué, d'abord, de se croire chez une grande demoiselle parisienne; mais, pour peu qu'il eût été doué de ce sixième sens qui pénètre les gens et les choses à la manière des

rayons Roentgen, il eût vite reconnu, malgré cette recherche et ce raffinement suspects, l'atmosphère saine de la femme honnête. Et madame Ronald était bien la figure qu'un coloriste eût placé dans ce cadre ultra-moderne. Il fallait là son corps élégant, toujours délicieusement déshabillé ou habillé, ses cheveux chatoyants, nuançés de divers tons d'or, sa blancheur mate, ses grands yeux bruns qui promenaient autour d'elle une caresse inconsciente, ses belles lèvres bien dessinées, dont le sourire découvrait des dents parfaites. Il fallait là cette tête qui donnait une impression de « blondeur » et de lumière, ce visage de charmeuse ennoblé par un air d'intelligence et de supériorité.

Un soir, vers la fin de mars, Hélène s'habillait pour l'Opéra. Vêtue d'une robe d'un jaune très doux, dont le décolleté laissait voir toute la perfection de ses épaules, elle était assise devant son miroir. Pendant qu'elle se rafraîchissait avec soin, elle-même, quelques mèches folles, une seconde figure se refléta dans la glace celle d'une femme de haute taille, aux cheveux noirs, aux yeux bleus.

— Ah ! Henri ! — s'écria la jeune femme sans interrompre sa frisure ; — vous êtes en retard, il me semble.

— Oui, j'ai eu un après-midi très chargé. Les époux échangeaient une poignée de main et un regard affectueux, puis le nouveau venu se jeta dans un fauteuil à bascule, qui avait l'air d'être sa propriété, et qui se trouvait placé auprès de la table de toilette, mais à contre-jour.

— Eh bien, ma chérie, vous êtes-vous amusée aujourd'hui ? demanda-t-il avec une

expression de grande bonté.

— Assez. Le déjeuner de madame Barclay a été très brillant, très gai... un succès.

— Vous avez dit beaucoup de mal des hommes ?

— Nous n'en avons pas parlé.

— C'est pire ! fit Ronald en souriant.

— Nous avons discuté une foule de questions intéressantes... Des Européennes ne sauraient imaginer comme c'est agréable un déjeuner de femmes.

— Elles n'ont pas encore appris à se passer de nous.

— Tant pis pour elles ! répliqua Hélène avec une expression qui tempérait l'impertinence de sa réponse.

— Nous avons eu une belle séance d'ouverture à notre congrès.

— Ah !

— Rauk, de Boston, a prononcé un discours remarquable. Il a passé en revue les découvertes de la chimie moderne et fait pressentir celles de l'avenir ; il a retracé le rôle et la mission des hommes de science. Je n'ai jamais rien entendu de plus magistral.

Hélène avait tranquillement suivi le fil de ses pensées.

— Imaginez, dit-elle, que madame Barclay, à son déjeuner, inaugurerait un service en cristal de Bohême taillé sur ses propres dessins, une nappe et des serviettes brodées à Constantinople par des femmes syriennes.

— C'était joli ?

— Oui, original, byzantin... un peu trop riche.

— Vous savez que je dois parler, au congrès, la semaine prochaine, — fit M. Ronald

revenant de son côté à ce qui l'intéressait. — Je me propose de dire leur fait aux philosophes et aux littérateurs.

— Qu'est-ce qu'ils vous ont fait ?

— À moi, personnellement, rien ; mais leur ignorance m'exaspère. Ils ne voient pas que la science est la nature, et la nature la science même. Ils affectent de la mépriser. Ils ont proclamé sa faillite. Ils l'accusent d'avoir augmenté la somme des maux de l'humanité. Ils applaudissent aux échecs des savants, se moquent de leurs tâtonnements, de leurs erreurs. C'est idiot ! Ils devraient plutôt s'associer à leurs travaux, propager leurs découvertes, faire accepter la vérité. Ils rendraient ainsi l'évolution présente moins douloureuse, — car toute évolution est douloureuse !... Ils vont jeter les hauts cris, lorsqu'un de ces jours nous leur prouverons, à ces fameux idéalistes, que l'amour n'est autre chose qu'un fluide comme la lumière, comme l'électricité.

Hélène, tout occupée à bien placer dans ses cheveux de petits peignes d'écaille ornés de diamants, n'avait prêté qu'une oreille distraite à ce qui précède. Ces dernières paroles arrivèrent pourtant à son esprit et, de saisissement, son bras demeura en l'air.

— L'amour, un fluide comme la lumière ! répéta-t-elle avec une petite grimace d'horreur, — vous vous moquez de moi !

— Pas le moins du monde.

— Ah ! ils ont bien raison de détester la science, les poètes ! N'est-elle pas déclarée que le baiser est un véhicule de germes infectieux ?... Et maintenant, elle viendrait proclamer que l'amour est un fluide !... Pourquoi pas un microbe, pendant qu'elle y est ?

(à suivre)